Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 2026_26
ID : 056-215600966-20260422-04_2026_04_22-DE

DEL04_2026_04_22

Commission d'Appel d'Offre
Election des membres

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, DARIELLE Marina, TRENIT Marc, JUSTOM Carole, LE THUAUT Yann, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Le secrétariat a été assuré par Catherine TOUBLANT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Selon les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des collectivités territoriales,

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Il est proposé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- Liste n°1 présente :

Titulaires	M. Jean-Pierre ALLANIC	M. Nicolas WAGEBART	M. Thierry DELHELLE
Suppléants	M. Jacky LE NORCY	M. Eric AUDIC	MME Isabelle GUILLO

Afin d'assurer le remplacement des membres de la commission d'appel d'offres en cas de vacances, il est proposé de compléter la liste avec deux conseillers municipaux :

- M. Didier LE PALUD,
- M. Marc TRENIT.

Le remplacement des membres de la commission d'appel d'offres se fera de la manière suivante :

- Le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260422-04_2026_04_22-DE

- Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- En cas d'impossibilité d'assurer le remplacement des membres titulaires aux conditions citées ci-dessus, la CAO est intégralement renouvelée.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :
- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23

Ainsi répartis :

La liste n° 1 obtient 23 voix.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

MM. Jean-Pierre ALLANIC, Nicolas WAGEBART, Thierry DELHELLE membres titulaires,
MM. et M^{me} Jacky LE NORCY, Eric Audic, Isabelle GUILLO, membres suppléants.

MM. Didier LE PALUD et Marc TRENIT assureront le remplacement des membres de la Commission d'appel d'offre en cas de vacances des postes de titulaires/suppléants.

Le 27 avril 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

